



**Vereinigung Kantonaler Feuerversicherungen
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie**

**REPertoire SUISSE DE
LA PROTECTION CONTRE
LA GRELE (RPG)**

**Conditions d'essais AEAI n° 31
Stores corbeilles**

© Copyright 2003 Berne by VKF / AEAI / AICAA

Remarque:

Vous trouverez la dernière édition de cette aide de travail sur l'internet à l'adresse
www.praever.ch/fr/bs/vs

Distribution:

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Bundesgasse 20

Case postale

CH - 3001 Bern

Tel 031 320 22 22

Fax 031 320 22 99

E-mail mail@vkf.ch

Internet www.vkf.ch

Table des matières

31	Stores corbeilles	4
31.1	Généralités	4
31.2	Utilisation	4
31.3	Echantillon	4
31.4	Configuration de l'essai	4
31.5	Stockage préalable de l'échantillon	4
31.6	Traitement préalable de l'échantillon	4
31.6.1	Stores à toile en plastique	4
31.6.2	Stores à toile en textile	4
31.7	Point d'impact et angle de tir	4
31.8	Fonctions de l'élément de construction	5
31.9	Critères d'endommagement	5
31.10	Méthodes de mesure	6
31.11	Normes et règlements existants (liste non exhaustive)	6

31 Stores corbeilles

31.1 Généralités

Les conditions d'examen applicables à la catégorie « Stores corbeilles » comprennent des dispositions complémentaires particulières à cet élément de construction, régissant les essais standards, qui ne figurent pas dans les conditions générales d'examen.

Les stores corbeilles comprennent un châssis rigide ou pliant, formant un quart de cercle ou un angle, qui est recouvert par une toile. Les présentes conditions d'examen distinguent

- les stores à toile en plastique;
- les stores à toile en textile.

Le caisson des stores corbeilles est testé selon les conditions d'examen particulières à cet élément.

31.2 Utilisation

Les stores corbeilles sont utilisés comme avant-toits ou comme protection contre le soleil ou les intempéries.

31.3 Echantillon

Le store est en principe testé dans son ensemble. Si sa taille ne le permet pas, on peut tester un modèle ou une partie de l'élément réel, d'une longueur minimale de 1,5 m. Dans ce cas, il faut veiller à ce que le modèle ou la partie que l'on teste comprenne tous les éléments déterminants pour l'examen de la résistance à la grêle.

31.4 Configuration de l'essai

Le store est monté conformément aux instructions du fabricant.

31.5 Stockage préalable de l'échantillon

Aucun.

31.6 Traitement préalable de l'échantillon

31.6.1 Stores à toile en plastique

La surface de l'échantillon est refroidie avec des glaçons pendant trois minutes avant le tir.

31.6.2 Stores à toile en textile

Aucun.

31.7 Point d'impact et angle de tir

L'échantillon est percuté aux endroits suivants (figures 1 et 2):

- surface, sur la ligne médiane entre deux arceaux;
- bord de profilé, près d'un arceau (distance maximale égale au diamètre du projectile);
- profilé, là où la toile recouvre un arceau;
- angle, là où la toile recouvre un angle d'arceau.

Un échantillon peut être soumis à plusieurs essais. Dans ce cas, les points d'impact doivent être distants de 150 mm au moins. S'il y a d'autres points faibles, ils doivent aussi être testés (voir la partie A). L'angle de tir est de 90°.

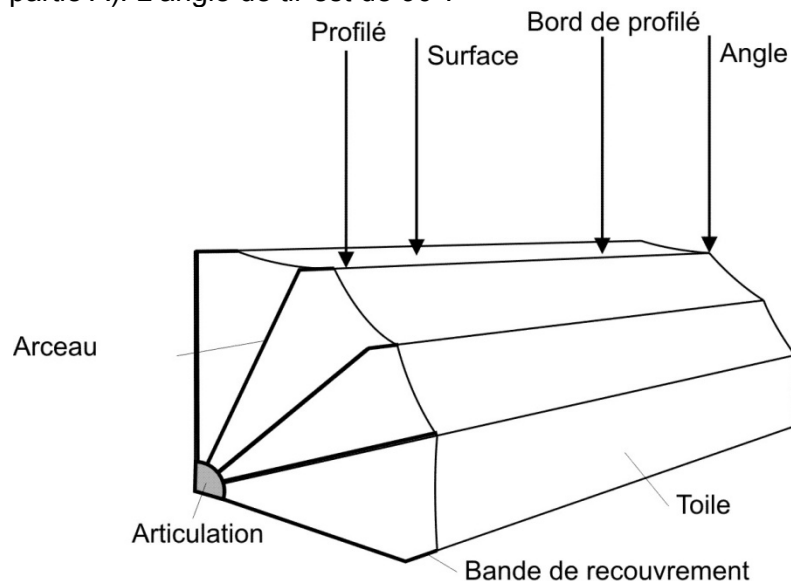


Figure 1 Points d'impact sur un store corbeille.

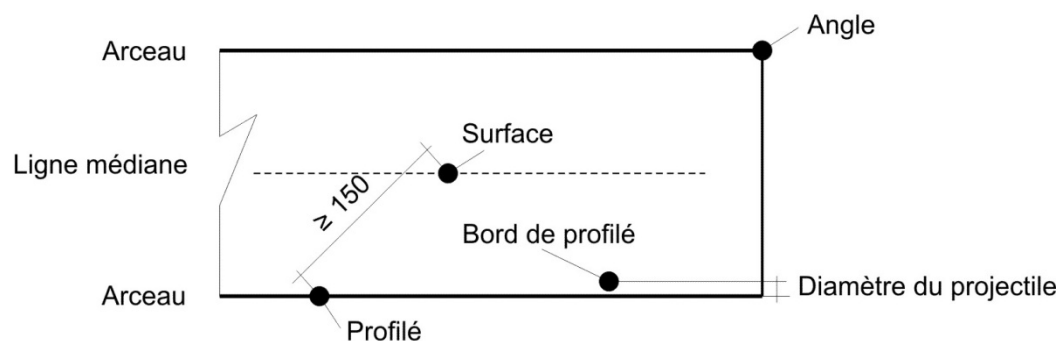


Figure 2 Points d'impact sur un store corbeille, vus en plan (dimensions en millimètres).

31.8 Fonctions de l'élément de construction

Les stores corbeilles sont testés en regard des fonctions « Pare-lumière » et « Aspect ».

31.9 Critères d'endommagement

Pare-lumière: l'échantillon est intact tant que la toile ne présente ni perforation, ni fissure, ni défaut. Si la toile présente une perforation, une fissure ou un défaut, l'échantillon est endommagé en termes de pare-lumière.

Aspect: l'échantillon est intact tant qu'il n'y a ni bosse dans la toile, ni étirement dans le matériau composant l'arceau. Si la toile présente une bosse ou l'arceau un étirement, l'échantillon est endommagé en termes d'aspect.

31.10 Méthodes de mesure

Pare-lumière: l'échantillon est examiné à l'œil nu, à une distance maximale de 0,5 m entre l'échantillon et l'observateur, contre une source de lumière intense.

Aspect: l'aspect du de stores corbeilles est examiné visuellement en observant l'échantillon, situé à une distance de 5 m, sous différents angles et dans toutes les conditions de lumière possibles.

31.11 Normes et règlements existants (liste non exhaustive)

- SIA 342 (2009): Protection des baies contre le soleil et les intempéries.